



## Portail pour les assurés

Une plateforme pour accéder en tout temps à ses données et à ses documents.

page 2



## Immobilier

«Altwiesen» à Zurich – la naissance d'une cité-jardin du futur.

page 4



## Résultat de l'exercice 2023

La CPV/CAP a bouclé un très bon exercice 2023. Pour en savoir plus, rendez-vous à la

page 6





Photo : Getty Images

## *Pour rester à la page*

**Le portail de la CPV/CAP permet d'accéder à ses données et à ses documents en tout temps.**

### **Vos avantages**

Grâce au portail de la CPV/CAP, vous pouvez connaître en tout temps votre situation en matière de prévoyance. Où que vous soyez, vous pouvez accéder à vos documents et évaluer votre situation après des rachats ou des retraits grâce à des simulations.

### **Inscription**

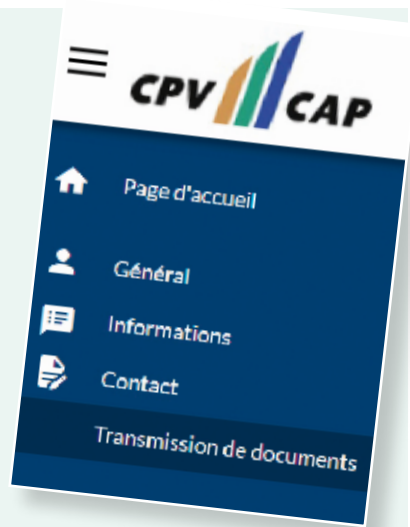
Si vous disposez d'un accès à l'appli myCoop, vous ne devez vous inscrire qu'une seule et unique fois après y avoir accédé au moyen de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe. Saisissez votre adresse électronique privée et le tour est joué, vous pourrez utiliser le portail de suite.

### **AVANTAGES POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES**

**Nous vous mettons à disposition en ligne l'attestation de rente et les informations relatives aux rentes. Grâce à la fonctionnalité « Contact », vous pouvez nous contacter et nous communiquer tout changement d'adresse ou de compte. Nous pouvons également vous envoyer des documents en pièce jointe.**

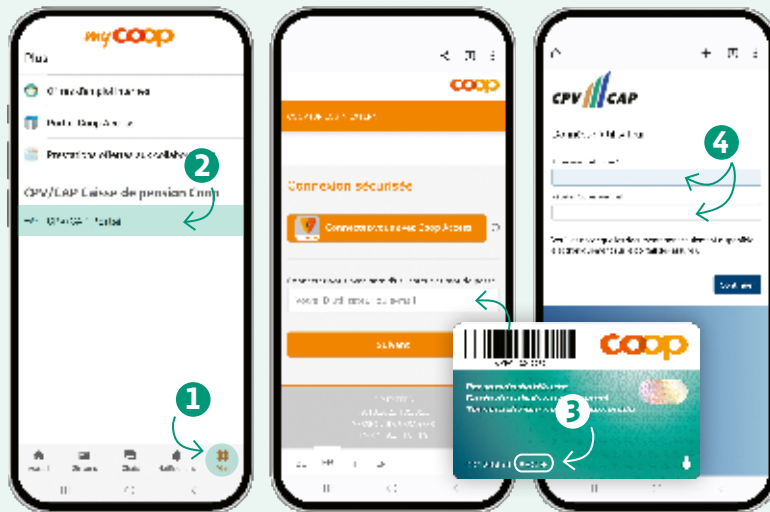
**Difficile de faire plus simple !**

Pour les personnes assurées ou les bénéficiaires de rentes sans accès à l'appli, nous proposons une autre procédure : si vous êtes dans cette situation, il faut



nous écrire à [vorsorge@cpvcap.ch](mailto:vorsorge@cpvcap.ch) pour obtenir un code d'accès. Il vous permettra de vous inscrire sur notre portail via votre smartphone. Vous

## S'INSCRIRE EN TOUTE SIMPLICITÉ



- 1 Dans l'appli myCoop, vous trouverez la CPV/CAP sous « Plus ».
- 2 Sélectionnez le portail de la CPV/CAP.
- 3 Pour un accès sécurisé, il faut toujours utiliser votre identité d'utilisateur et votre mot de passe Coop.
- 4 Pour accéder au portail de la CPV/CAP, vous devez indiquer votre courriel privé.

devez avoir une adresse électronique et un numéro de portable, pour que nous puissions vous envoyer le code par SMS.

**Bon à savoir pour les assurés actifs**

Pour rester bien informé-e de votre situation en matière de prévoyance, vous pouvez utiliser les fonctionnalités du calculateur en ligne pour évaluer l'impact d'un rachat, d'un retrait

pour acheter un logement ou encore connaître le montant de votre future rente. Vous y trouverez également tous les formulaires à télécharger et les outils d'aide, y compris le règlement d'assurance, sans devoir passer par notre site Internet [www.cpvcap.ch](http://www.cpvcap.ch).

Nous vous informons sans délai par courriel dès qu'un nouveau document ou une communication est disponible.

**NOUVEAU COMPTE**

Veillez noter que nous avons un nouveau compte pour le règlement des versements. Vous en trouverez les références dans le portail pour les assurés.

**ÉDITORIAL**

## Un exercice réussi!

Dans un environnement exigeant, la CPV/CAP a su tirer son épingle du jeu, dégagant un rendement très satisfaisant de 5,1% sur la fortune totale. Autre fait réjouissant : le plus grand projet de construction de la CPV/CAP, le parc d'innovation Innovaare, a été bouclé avec succès. Son principal locataire, l'Institut Paul Scherrer – financé par la Confédération – est un centre unique au monde pour la recherche de pointe dans les sciences naturelles et l'ingénierie. Grâce à ce résultat positif, nous avons pu faire passer notre taux de couverture de 111,2% à 115,1%. Dans le domaine de la prévoyance, la CPV/CAP a mis en œuvre les décisions prises par le Conseil de fondation en 2022 : le taux d'intérêt technique a été ramené à 1,50% au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour éviter que la CPV/CAP ne subisse de perte sur les retraites, le taux de conversion à l'âge de 65 ans a été ramené de 5,15% à 4,85% au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour maintenir les prestations, les cotisations pour l'épargne vieillesse ont augmenté de 1,2% et la cotisation de risque a diminué de 0,4%. Pour maintenir les prestations de rente à l'âge de la retraite de 65 ans, les assurés actifs qui disposaient d'un avoir de vieillesse au 31 décembre 2023 et qui étaient encore assurés au 1<sup>er</sup> janvier 2024 se sont vu créditer un apport unique. Totalisant 302 millions de francs financés par la CPV/CAP, celui-ci vise à garantir une rente de vieillesse stable à l'âge de 65 ans.

*Au nom de la CPV/CAP, je vous souhaite une belle saison estivale.*

**Harald Siewert**

Président de la Direction

# Altwiesen Zurich : une cité-jardin entièrement repensée



Source : Studio Blomen, Zurich

**Au cœur du quartier zurichois de Schwamendingen se trouve le lotissement « Altwiesen », construit dans le style des années 1950. Ses propriétaires l'ont repensé au fil d'un processus de longue haleine, en collaboration avec la ville.**

Le lotissement situé en périphérie de Zurich a été conçu en 1948 comme une cité-jardin. Il se caractérise par un concept architectural ouvert et une forte présence de verdure. Les immeubles ont toutefois pris de l'âge et ne répondent plus aux exigences et aux normes actuelles. Après avoir examiné diverses options de rénovation, il est vite apparu que les objectifs écologiques et économiques ne pouvaient être atteints qu'en remplaçant le vieux par du neuf.

En collaboration avec la ville de Zurich et les 15 autres propriétaires, il a fallu onze ans pour élaborer un plan d'aménagement, entré en vigueur en 2022. Il règle le futur concept et permet une densité de construction nettement plus élevée : au lieu de 2 080 m<sup>2</sup> d'espace habitable répartis sur quatre bâtiments, la CPV/CAP pourra disposer de 3 960 m<sup>2</sup> dans un seul bâtiment. Ce projet contribue ainsi aussi à pallier la crise du logement. Bien que longue, la période de planification a eu pour avantage de laisser assez de temps aux locataires existants pour se reloger.

## **Cité-jardin du futur**

Le projet a pour objectif de créer une cité-jardin du futur qui tienne compte des effets du changement climatique

et de l'évolution des besoins en matière de logement. Les zones libres ont été planifiées de manière globale et contribuent à l'unité du site, tandis que les espaces extérieurs seront plus riches en espèces, plus diversifiés et mieux utilisables qu'aujourd'hui. Le nouveau lotissement disposera d'aires de jeux, d'espaces de détente et de grillade ainsi que de jardins communautaires. Le précieux patrimoine arboré sera conservé partout où c'est possible et là où ce n'est pas le cas, il sera généreusement étoffé.

Le site accueillera un mélange varié de logements. Bien que différents architectes travaillent sur la conception des bâtiments, un ensemble de bâtisses cohérent verra le jour grâce

aux règles du plan d'aménagement. Divers éléments de construction se répètent, ce qui assure un langage architectural clair : ainsi, nombre de bâtiments présentent un léger coude et les cages d'escalier extérieures appuyées à l'angle sont caractéristiques du style. Par ailleurs, la plupart d'entre eux sont desservis par des arcades, ce qui permet de réduire fortement le périmètre d'isolation et le volume chauffé.

### Durabilité

De manière générale, tous les propriétaires accordent une grande importance à la durabilité, tout en ayant des priorités différentes. Pour certaines façades, la CPV/CAP a opté pour des briques recyclées. Notre bâtiment répond à la norme Minergie-P-ECO et se caractérise par une utilisation des matériaux respectueuse des ressources. Par exemple, les éléments constructifs des murs sont réalisés en béton recyclé et les façades sont dotées de revêtements en bois.

Le recours à des composants de technique du bâtiment est limité autant que possible. Le bâtiment sera raccordé au réseau de chauffage à distance de la ville de Zurich, tandis que le toit vert énergétique contribue à la biodiversité et au respect du climat du quartier et produit de l'énergie pour ses propres besoins au moyen de panneaux photovoltaïques. Afin de maximiser l'autoconsommation en cas de surplus d'énergie, il est prévu d'aménager un emplacement pour un accumulateur à batterie au sous-sol.

### De quatre à un : le bâtiment de la CPV/CAP

La construction en rangées légèrement coudée forme, avec d'autres bâtiments du site, un espace vert en forme de cour. Grâce à sa hauteur



Source : Boltshauser Architekten AG, Zurich

échelonnée, le bâtiment s'intègre parfaitement dans le terrain légèrement en pente. 53 appartements, composés principalement de 2,5 et 3,5 pièces, se répartissent sur sept étages. Ils sont tous orientés est-ouest et disposent d'un grand balcon.

On accède au vaste salon/salle à manger avec cuisine ouverte par une entrée équipée d'un réduit et d'un vestiaire.

L'espace de séjour traversant permet d'accéder aux salles de bain situées au centre ainsi qu'aux chambres à coucher. Les fenêtres donnant sur la courside offrent suffisamment d'intimité grâce au parapet et aux volets d'aération opaques latéraux. Du côté opposé à la courside, l'appartement s'ouvre sur un espace extérieur privatif grâce à des fenêtres allant du sol au plafond.

### Calendrier

Notre équipe planche maintenant sur la planification de la réalisation et l'appel d'offres pour les travaux de construction. Le premier coup

de pelle est prévu pour le printemps 2025 et les premiers habitants pourront emménager à partir de 2027.

### CONSEIL DE FONDATION

Jean-Claude Chapuisat (représentant des employeurs) a quitté le Conseil de fondation après plus de cinq ans de mandat pour prendre une retraite bien méritée. Il a largement contribué au développement de la CPV/CAP. Nous le remercions vivement pour son engagement sans faille en tant que membre du Conseil de fondation. Coop a élu Claudio Marra (Coop, région de vente Suisse romande) pour le remplacer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il entre en fonction en cours de mandat, pour la période 2021–2025.

# La CPV/CAP a bouclé un excellent exercice 2023.

La CPV/CAP a réalisé un rendement réjouissant de +5,1% au 31 décembre 2023 (CHF 560,6 mio.), soit un résultat supérieur à l'objectif de rendement à long terme fixé à 2,8%.

Parmi les classes d'actifs, ce sont principalement les obligations suisses, les actions suisses et étrangères ainsi que les immeubles suisses qui ont contribué à cette belle performance. Autre fait réjouissant : le plus grand projet de construction de la CPV/CAP, le parc d'innovation Innovaare, a pu être bouclé avec succès et remis au locataire. Son principal locataire, l'Institut Paul Scherrer – financé par la Confédération – est un centre unique au monde pour la recherche de pointe dans les sciences naturelles et l'ingénierie. La CPV/CAP a par ailleurs décidé de continuer d'élargir son portefeuille dans le domaine des énergies renouvelables. Ces deux projets montrent à quel point la CPV/CAP investit dans des domaines qui, outre le rendement, influent positivement sur la société et l'environnement. La CPV/CAP est convaincue qu'à long terme, cela aura un effet très positif sur son rendement.

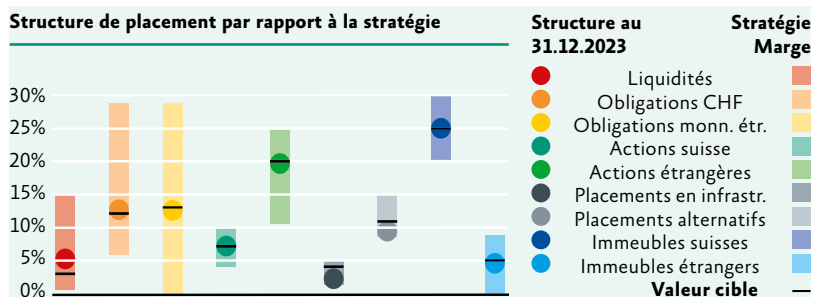
Grâce au résultat positif obtenu, nous avons pu faire passer notre taux de couverture de 111,2% à 115,1%. Dotée d'une réserve de fluctuation de valeurs de 1,5 milliard de francs, la CPV/CAP continue de jouir d'une assise financière stable.

## Assurances

Dans le domaine de la prévoyance, la CPV/CAP a mis en œuvre les déci-

BILAN AU 31.12.	2023		2022	
	Mio. CHF	%	Mio. CHF	%
<b>ACTIF</b>				
Placements	11 881,5	100,0	11 272,2	100,0
Liquidités et dépôts à terme	625,9	5,3	357,9	3,2
Créances envers des tiers	23,2	0,2	8,3	0,1
Obligations	3 127,3	26,3	2 948,5	26,2
Actions	3 148,2	26,5	2 856,8	25,3
Placements en infrastructures	269,2	2,3	269,8	2,4
Placements alternatifs	1 141,0	9,6	1 269,5	11,3
Immeubles	3 546,6	29,8	3 561,4	31,6
Compte de régularisation actif	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Actif</b>	<b>11 881,5</b>	<b>100,0</b>	<b>11 272,3</b>	<b>100,0</b>
<b>PASSIF</b>				
Dettes	418,2	3,5	366,1	3,2
Prestations de libre passage et rentes	61,3	0,5	54,5	0,5
Autres dettes	356,9	3,0	311,5	2,8
Compte de régularisation passif	0,5	0,0	1,0	0,0
Réserve de contributions de l'employeur	3,8	0,0	3,6	0,0
Capitaux de prévoyance et provisions tech.	9 958,9	83,8	9 805,7	87,0
Capitaux de prévoyance assurés actifs	4 830,1	40,7	4 447,1	39,5
Capitaux de prévoyance retraités	4 789,8	40,3	4 748,9	42,1
Provisions techniques	339,0	2,9	609,7	5,4
Réserve de fluctuation de valeurs	1 500,2	12,6	1 095,9	9,7
Fonds libres (+) / Découvert (-)	0,0	0,0	0,0	0,0
Situation au 01.01.	0,0	0,0	222,9	2,0
Excédent de recettes (+) / Excédent de charges (-)	0,0	0,0	-222,9	-2,0
Situation au 31.12.	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Passif</b>	<b>11 881,5</b>	<b>100,0</b>	<b>11 272,3</b>	<b>100,0</b>

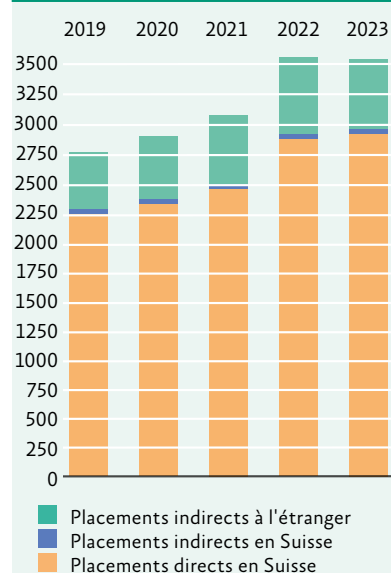
Dans les comptes annuels et dans l'annexe, les montants en francs sont indiqués en millions et arrondis à un chiffre après la virgule. De légères différences peuvent apparaître dans les totaux du fait de l'arrondissement des chiffres.



sions prises par le Conseil de fondation en 2022 : le taux d'intérêt technique a été ramené à 1,50 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour éviter que la CPV/CAP ne subisse de perte sur les retraites, le taux de conversion à l'âge de 65 ans a été ramené de 5,15 % à 4,85 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour maintenir les prestations, les cotisations pour l'épargne vieillesse ont augmenté de 1,2 % et la cotisation de risque a diminué de 0,4 %.

Pour maintenir les prestations de rente à l'âge de la retraite de 65 ans, les assurés actifs qui disposaient d'un avoiron de vieillesse au 31 décembre 2023 et qui étaient encore assurés au 1<sup>er</sup> janvier 2024 se sont vu créditer un apport unique. Totalisant 302 millions de francs financés par la CPV/CAP, celui-ci vise à garantir une rente de vieillesse stable à l'âge de 65 ans. Compte tenu des adaptations des bases actuarielles, le Conseil de fondation a révisé le règlement de prévoyance en 2023, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### Portefeuille immobilier (en mio. de CHF)



#### Énergies renouvelables

Du côté des infrastructures, la CPV/CAP a réalisé un nouveau placement, étoffant le vaste programme d'investissements dans le domaine des éner-

gies propres démarré en 2015. Ces nouveaux investissements visent à diversifier davantage le portefeuille d'énergies renouvelables, qui comprend des installations éoliennes, so-

#### COMPTE D'EXPLOITATION 01.01. – 31.12.

	2023 Mio. CHF	2022 Mio. CHF
<b>Cotisations, apports ordinaires et autres</b>	<b>515,6</b>	<b>454,5</b>
Cotisations des salariés	156,9	139,0
Cotisations de l'employeur	327,4	290,4
Prélèvements sur la réserve de contributions de l'employeur pour financer les contributions	0,0	-9,5
Apports uniques et rachats	31,0	32,7
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	0,3	1,9
Contributions au fonds de garantie	0,0	0,0
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>145,6</b>	<b>307,7</b>
Apports de libre passage	136,5	260,6
Cotisations, apports ordinaires et autres	0,4	38,2
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce	8,6	8,8
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>661,2</b>	<b>762,2</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-412,0</b>	<b>-401,1</b>
Rentes de vieillesse	-258,0	-242,3
Rentes de survivants	-48,3	-47,8
Rentes d'invalidité	-29,7	-30,1
Rentes d'enfants et d'orphelins	-2,9	-3,0
Prestations en capital à la retraite	-72,2	-76,9
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-0,9	-1,1
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-245,3</b>	<b>-228,9</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-229,9	-209,6
Report du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	-0,4	0,0
Retraits anticipés EPL/divorce	-14,9	-19,3
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-657,3</b>	<b>-629,9</b>
<b>Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution</b>	<b>-153,4</b>	<b>-280,8</b>
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prév. assurés actifs	-297,8	-25,5
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prév. retraités	-40,9	-325,9
Dissolution (+)/Constitution (-) de provisions techniques	270,7	146,8
Rémunération des capitaux de prévoyance assurés actifs	-85,3	-83,8
Dissolution (+)/Constitution (-) de réserves de contributions	-0,1	7,6
<b>Produits d'assurance</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Produit des recours	0,0	0,0
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-2,0</b>	<b>-1,9</b>
Cotisations au fonds de garantie	-2,0	-1,9
Autres	0,0	0,0
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-151,5</b>	<b>-150,5</b>

Suite du compte d'exploitation à la page 8

lares et hydroélectriques, en misant principalement sur des projets éoliens et solaires dans les pays de l'OCDE.

Les placements dans des solutions de stockage par batterie peuvent également compléter le portefeuille au plan technologique. Le volume total des investissements dans les infrastructures devrait atteindre le taux cible de 4 % du total des placements de capitaux ces prochaines années. Des événements tels que la raréfaction de l'énergie et la guerre en Ukraine ont très clairement mis en évidence l'importance des énergies renouvelables.

L'organisation des placements au sein de la CPV/CAP, qui prévoit trois niveaux – Conseil de fondation, Comité de placement et Direction – est restée inchangée durant l'exercice sous revue. En particulier, la recherche permanente de nouvelles possibilités de placement et donc l'exploitation de sources de revenus supplémentaires restent une tâche clé.

## RAPPORT DE GESTION 2023

Le rapport de gestion contient le rapport annuel ainsi que des explications détaillées sur les comptes annuels. Il est disponible sur notre site web [www.cpvcap.ch](http://www.cpvcap.ch) (Publications –> En général).

Vous trouverez également des chiffres relatifs à l'évolution de la CPV/CAP pour l'année en cours sur notre site web.

Suite du compte d'exploitation de la page 7

	2023 Mio. CHF	2022 Mio. CHF
<b>Résultat net des placements</b>	<b>560,6</b>	<b>-685,7</b>
Produit des liquidités et des dépôts à terme	151,2	-4,3
Produit des obligations	94,5	-263,6
Produit des actions	292,8	-581,4
Produit des placements en infrastructures	-1,5	19,1
Produit des placements alternatifs	-26,3	37,1
Produit des immeubles	101,4	152,4
Parts de tiers au résultat des placements	-15,6	21,4
Rémunération de la réserve de contributions de l'employeur	0,0	0,0
Frais d'administration des placements	-36,1	-66,4
<b>Autres produits</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>
Produit de prestations fournies	1,3	1,2
Autres produits	0,0	0,0
<b>Autres frais</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Frais d'administration</b>	<b>-6,1</b>	<b>-5,1</b>
Coûts de l'administration générale	-5,9	-4,9
Honoraires de l'organe de révision/de l'expert en matière de prévoyance prof.	-0,2	-0,1
Émoluments des autorités de surveillance	-0,1	-0,1
<b>Excédent des produits (+)/Excédent des charges (-) avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>404,3</b>	<b>-840,1</b>
<b>Dissolution (+)/ Constitution (-) de la réserve</b>	<b>-404,3</b>	<b>617,2</b>
<b>Excédent des produits (+)/Excédent des charges (-)</b>	<b>0,0</b>	<b>-222,9</b>

PERFORMANCE	CPV/CAP	Benchmark stratégique**
Liquidités	1,3%	1,3%
Obligations CHF	5,7%	6,1%
Obligations monn. étr.	-1,9%	-3,8%
Actions suisses	6,1%	6,1%
Actions étrangères	11,8%	11,3%
Placements en infrastructures	-1,3%	-3,5%
Placements alternatifs	-3,5%	-1,3%
Immeubles suisses	3,6%	3,8%
Immeubles étrangers	-2,6%	3,8%
Fortune totale*	5,1%	5,5%

\* Les chiffres de performance des différentes catégories de placement sont indiqués en monnaie locale avec pour monnaie de référence le franc suisse. Une partie des risques de change est couverte par rapport au franc suisse au niveau de la fortune totale et prise en compte dans le calcul de la performance de la fortune totale. La catégorie de placement des immeubles étrangers, pour laquelle le rendement en francs inclut la couverture, constitue une exception.

\*\* Le benchmark désigne une grandeur de référence à l'aune de laquelle est mesurée la performance d'un placement, d'une catégorie de placement ou d'un portefeuille. Le benchmark (indice de référence) stratégique correspond à un indice présentant une diversification aussi large que possible pour la catégorie de placement correspondante. En l'absence d'un tel indice, l'objectif à atteindre est exigeant et résulte d'une autodéfinition.